



Annexe 8

CONVENTION DE DONATION/SPONSORING

Le présent document a pour objet de fixer le cadre dans lequel s'inscrira le partenariat conclu entre

Le Lycée Pierre Mendès-France de Tunis, représenté par M. BOUSQUET, proviseur du lycée

ET

La société « », sise au.....

représentée par

Ou la personne physique.....

Désireux que cette convention constitue un instrument de promotion scientifique, sociale et culturelle des jeunes lycéens, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Objet de la convention

Par la présente, la société / la personne physique « » S'engage à soutenir financièrement l'évènement cité ci-après, organisé par le Lycée Pierre Mendès-France de Tunis :

.....

Engagement de la société « » Ou de la personne physique « »

La présente convention trouvera son application sous la forme d'un soutien financier d'un montant de DT (..... dinars tunisiens).

Chacune des parties s'engage à veiller à la bonne exécution de la présente convention.

ARTICLE 2 : Modalités de versement

La société ou la personne physique s'engage à payer le don dans le cadre de la convention signée entre l'ERT et le prestataire de voyage. Le donateur s'engage à informer le porteur du projet de la somme versée.

A la demande de la société ou de la personne physique, l'ERT établit une attestation de don.

ARTICLE 3 : Modifications

Les articles de la présente convention pourront être amendés ou modifiés par consentement des deux parties contractantes.

ARTICLE 4 : Confidentialité

Les termes du présent contrat sont strictement confidentiels et les parties s'engagent à ne pas révéler leur contenu à des tiers, à l'exception des tiers qui doivent en prendre connaissance pour l'exécution du présent contrat lui-même.

Toutes les communications relatives à l'exécution du présent contrat qui seront échangées entre les parties seront – sauf stipulation contraire du présent contrat – rédigées par écrit et envoyées sous forme de lettre recommandée avec accusé de réception ou remises en mains propres.

Tous différends dans l'interprétation ou l'exécution des clauses de la présente convention, qui ne pourraient être réglés à l'amiable, seront soumis à l'arbitrage exclusif des tribunaux compétents de Tunis.

Cette convention a été signée en deux exemplaires originaux.

Fait à Tunis, le...../...../.....

Signature du donateur

Signature du prestataire du voyage